

idées & débats

SOMMAIRE

| | |
|--|--|
| Le meilleur du Cercle des Echos | L'économie circulaire, enjeu majeur pour l'industrie |
| La Chronique | Les pilotes d'Air France, soldats de l'ancien monde |
| Le Point de vue | Les deux visages de la révolution technologique |
| Cinéma | Une adolescente disparaît |



Photo Hamilton/REA

La grande colère des commissaires aux comptes

Laurence Boisseau
@boisseaul
— Journaliste au service Marchés

On ne les voit pas souvent défiler dans les rues. Le 17 mai prochain, ils seront pourtant à Paris, Lille, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse et Nantes pour manifester. Les commissaires aux comptes ne sont pas contents. L'objet de leur courroux ? La décision de Bercy de supprimer l'obligation de certification des comptes dans les petites et moyennes entreprises. Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la loi Pacte, le « plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises ». Une disposition annoncée comme une mesure de simplification pour les sociétés. Une mesure qui n'est évidemment pas du goût de ces professionnels du chiffre, persuadés qu'on les « assassine ». « Nous sommes une profession angoissée et en colère », explique Jean Bouquet, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

Concrètement, que va-t-il se passer ? Le gouvernement va relever les seuils déclenchant l'obligation de nommer un commissaire aux comptes au niveau actuel de ce qui se pratique ailleurs en Europe. La réforme de l'audit, en 2016, a fixé à 8 millions d'euros de chiffre d'affaires le seuil d'audit légal obligatoire sur le continent ; il est, aujourd'hui, de 3,1 millions d'euros en France. « Il y a quelque chose de totalement surréaliste en France », justifie Bruno Le Maire, ministre de l'Économie. « On dit : il faut que les PME grandissent, mais dès qu'elles grandissent, on leur rajoute des obligations, et après on se plaint qu'elles ne grandissent pas. »

Pour les commissaires aux comptes, ces mesures vont engendrer un vrai cataclysme. La profession devrait perdre un quart de ses mandats, soit 620 millions d'euros de chiffre d'affaires sur un total de 2,7 milliards.



L'ANALYSE DE LA RÉDACTION
Les professionnels du chiffre vont manifester le 17 mai. Ils s'opposent à la disposition du projet de loi Pacte qui prévoit de supprimer la présence du commissaire aux comptes dans les PME. Une mesure qui va les contraindre à réinventer leur métier.

Les points à retenir

- Le gouvernement va relever les seuils déclenchant l'obligation pour les entreprises de nommer un commissaire aux comptes au niveau actuel de ce qui se pratique ailleurs en Europe.
- Les commissaires aux comptes devraient perdre un quart de leurs mandats, soit 620 millions d'euros de chiffre d'affaires sur un total de 2,7 milliards.
- Pour Bercy, la priorité est de diminuer les charges pour les PME.
- Pour éviter trop de pertes d'emplois, le gouvernement a, pourtant, lancé une mission sur l'avenir de la profession.

plan social touchant entre 6.000 et 7.000 salariés qui perdraient leur emploi. Elle concernerait 3.500 professionnels qui exercent de 75 à 100 % de leur activité dans les mandats concernés par cette mesure.

Les commissaires aux comptes mettent aussi en avant le risque que ce projet présente pour le bon fonctionnement de notre économie. Ils font valoir qu'ils remplissent des missions d'intérêt général. Notamment l'obligation de déclencher une procédure d'alerte quand des difficultés économiques surgissent dans l'entreprise. Ils doivent aussi révéler des faits délictueux à la justice. Un moyen de préserver l'activité et l'emploi en France, et de lutter contre la fraude qui sévit dans les PME. « Le législateur d'avant n'était pas si idiot. Très rationnellement, il a adapté les seuils d'audit à la structure de notre économie. Car les petites et moyennes entreprises représentent près de 60 % de la valeur ajoutée produite dans notre pays. Il est dangereux de laisser croire que chaque Etat n'a pas à adapter les objectifs européens à ses propres réalités », explique Jean-Luc Flabeau, président d'ECF (Experts-comptables et commissaires aux comptes de France). En Allemagne, les seuils sont supérieurs, car il y a bien moins de petites entreprises.

Repenser l'avenir de la profession

De fait, les Etats européens dont les seuils d'audit ont été relevés il y a peu font déjà machine arrière, avancent les commissaires aux comptes. C'est le cas de la Suède, du Danemark et de l'Italie. « Un retour en arrière au vu de l'augmentation des erreurs comptables et de leurs conséquences sur l'assiette fiscale et sociale. Sans parler du risque de dégradation de la confiance résultant d'une information financière plus opaque. On en attendait un gain pour les entreprises. C'est l'inverse que l'on constate », continue Jean-Luc Flabeau.

Bercy semble pourtant bien

résolu : sa priorité reste bien celle de diminuer les charges pour les petites et moyennes entreprises. La fin de l'obligation de se soumettre au verdict d'un commissaire aux comptes représenterait une économie moyenne de 5.500 euros par an, selon les travaux de l'Inspection générale des finances (IGF).

Pour éviter trop de pertes d'emplois, le gouvernement a, pourtant, lancé une mission sur l'avenir de la profession. Cette dernière a été confiée à un groupe d'experts et placée sous la présidence de Patrick de Cambourg, président depuis 2015 de l'ANC (Autorité des normes comptables).

Pour les commissaires aux comptes, l'enjeu va consister désormais à réinventer leur métier. Jean Bouquet a déjà fait des propositions. « Dans les PME, le commissaire aux comptes pourrait jouer un rôle de réviseur légal. Il continuerait à donner son opinion sur les comptes, mais en se concentrant que sur ce point. Il pourrait aussi donner très utilement son appréciation sur le contrôle interne, les forces et faiblesses de l'entreprise, et la solvabilité, en excluant toute vérification juridique. »

Autre piste : faire intervenir le commissaire aux comptes dans les groupes. Aujourd'hui, en dehors des comptes consolidés, les obligations de certification légale des comptes ne s'appliquent qu'aux entités juridiques séparées. « Certains groupes sont complexes et opaques ; le commissaire aux comptes y a une vraie valeur ajoutée », explique Jean Bouquet. D'autres vont plus loin. « Si l'on souhaite développer l'épargne de proximité, il est nécessaire d'établir un lien de confiance. Ce n'est possible que si un contrôle a été réalisé. Il peut s'agir d'un contrôle des comptes, du respect de l'environnement, ou un audit social ; cela peut varier, d'une entreprise à l'autre, mais il faut qu'un tiers de confiance ait effectué ces sortes de « due diligence », avance un professionnel. Autant d'idées qu'il faudra bien examiner une fois la colère passée. ■

LES ÉDITORIAUX DES « ÉCHOS »

Le devoir européen de Macron 2



Par **Dominique Seux**

Le statu quo et les grands pas sont impossibles. Restent les petits pas.

Que va pouvoir faire Emmanuel Macron de sa deuxième année à l'Elysée maintenant qu'il a lancé l'essentiel de son projet de mai 2017 ? Ces jours-ci, on entend parfois cette question bizarre dans la bouche de commentateurs à l'imagination un peu courte. Le principal intéressé, lui, n'a pas à chercher loin pour trouver de quoi s'occuper : la mise en place concrète sans faillir des réformes engagées et désormais soutenues majoritairement par l'opinion (SNCF, universités) ; l'accélération de chantiers jusqu'ici peu entrouverts (économies dans les dépenses publiques, baisse de la pression fiscale des classes moyennes). Mais il y a aussi un terrain prioritaire pour Macron acte II : l'Europe. Jusqu'à maintenant, la diplomatie internationale a beaucoup occupé le président, de Trump à Poutine et de Xi Jinping à Modi en Inde. En revanche, hormis

trois discours remarquables à Athènes, à la Sorbonne et au Parlement de Strasbourg, il n'y a eu aucune avancée concrète sur l'avenir européen. Alors que les populistes, eux, grappillent chaque jour davantage de victoires, en Pologne, en Hongrie, en Italie et même en Allemagne (il y a 92 députés d'extrême droite au Bundestag)... Aujourd'hui, il se trouve que seul Paris a du leadership : à Berlin, la coalition au pouvoir est faible, Rome est sans gouvernement et Madrid est obsédé par la Catalogne. Qui plus est, la France a recouvré un peu de crédit budgétaire. Jeudi, Emmanuel Macron recevra à Aix-la-Chapelle le prix Charlemagne des mains d'Angela Merkel, honneur auquel seul François Mitterrand avait eu droit, en 1988. Il est temps de donner de la chair aux belles ambitions affichées et de montrer que l'Europe, ce ne sont pas seulement des mots. Cela suppose : un, de ne pas être dupe des embrassades avec Donald Trump qui, s'il a choisi le président français comme son interlocuteur privilégié (Bush avait privilégié Blair et Obama, Merkel), ne pense qu'à diviser l'UE et n'en fait qu'à sa tête sur ce qui est vraiment important à ses yeux (l'Iran) ; deux : considérer que les propositions allemandes sont aussi sensées que les françaises. Les partenaires de la France considèrent que sa principale proposition, un budget européen, ne manque pas de sel de la part d'un pays dont la dette publique progresse encore. Peu importe que Paris ait d'autres idées, c'est perçu ainsi. De son côté, Berlin met sur la table du plus pratique, sur l'immigration ou les investissements, et considère que la convergence des économies et des finances publiques est un préalable au reste. C'est décevant parce qu'il y aura une nouvelle crise des dettes un jour. Mais l'urgence est bien d'effectuer des avancées visibles et concrètes aux yeux des Européens. Pour l'année qui s'ouvre, le statu quo et les grands pas sont impossibles. Restent les petits pas. Ce sont parfois ceux qui permettent d'aller le plus loin.

Lire nos informations
Page 6

Faut-il craindre un choc pétrolier ?

Par **Guillaume Maujean**

Ceci n'est pas un choc. Mais la remontée régulière des cours du pétrole doit commencer à inquiéter les pays consommateurs. Les fameuses planètes qui s'alignaient parfaitement – chute du brut, taux d'intérêt faibles et euro en berne – ne tournent plus rond. Au point de faire peser un risque sérieux sur la vigueur de la reprise. Les prix du brut viennent de dépasser les 75 dollars. Ils ont été multipliés par près de trois depuis janvier 2016 et approchent désormais d'une zone critique. Personne n'a vu venir cette progression. En octobre, le FMI lui-même tablait sur un cours du baril à 50 dollars en 2018. Et la plupart des spécialistes étaient convaincus qu'il ne dépasserait guère les 60-65 dollars. Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, l'imprévisibilité de Donald Trump, qui s'appretait à remettre en cause l'accord nucléaire avec l'Iran ou les difficultés de certains gros producteurs comme le Venezuela en ont décidé autrement. Face à une telle augmentation, le premier réflexe est de parler de « choc pétrolier » et du spectre d'une rechute de l'économie. La plupart des récessions dans l'après-guerre n'ont-elles pas été précédées d'une brusque tension des prix du brut ? Le phénomène auquel nous assistons en ce moment est loin d'être négligeable. Mais on ne peut pour autant parler de « choc ». La hausse des prix n'est pas soudaine, c'est plutôt un ajustement après une phase de grande faiblesse. Elle tient plus à une accélération de la demande qu'à un rationnement de l'offre. Les pays de l'Opep ont bien tenté de reprendre le contrôle du marché en signant un accord inédit avec la Russie, mais cette alliance apparaît encore fragile. Et le dynamisme des pétroles de schiste aux États-Unis, où les forages sont de plus en plus rentables, devrait encore agir comme une corde de rappel. En somme, le risque pour l'économie est moins le niveau actuel des prix (ils étaient deux fois plus élevés il y a dix ans) que leur inconstance. C'est l'instabilité du marché pétrolier, qui rend plus incertaines les perspectives de croissance, complice de la tâche des banques centrales et freine les décisions d'investissement des entreprises.

Lire nos informations
Page 7